



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-117

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2020

# Sommaire

## **73\_PREF\_Präfecture de la Savoie**

73-2020-06-12-001 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 17 mai 2019 modifié autorisant M. Hugo SPORTICH à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé FRANCE STAGE PERMIS (2 pages)

Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-06-12-001

Arrêté portant modification de l'arrêté du 17 mai 2019  
modifié autorisant M. Hugo SPORTICH à exploiter un  
établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation  
à la sécurité routière dénommé FRANCE STAGE  
PERMIS

PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie  
Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité  
Bureau de la réglementation  
Générale et des Titres-

**ARRETE N° DCL/BRGT/A2020/ 156 portant modification de l'arrêté du 17 mai 2019 modifié autorisant M. Hugo SPORTICH à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé FRANCE STAGE PERMIS**

LE PREFET DE LA SAVOIE,  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5 , L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6 , R. 223-5 à R. 223-9 ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 2019 modifié, autorisant l'exploitation d'un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé FRANCE STAGE PERMIS, sous le numéro R 19 073 0001 0 ;

VU la demande présentée par M. Hugo SPORTICH, en date du 10 juin 2020, pour l'utilisation d'une salle supplémentaire en Savoie, sur la commune de Challes-Les-Eaux, Château des Comtes de Challes, 247 montée du Château ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**A R R E T E**

**Article 1er** – L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2019 précité est modifié ainsi qu'il suit :

« L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

- MJC, 311 faubourg Montmélian, 73000 CHAMBERY
- Hôtel Kyriad, 371 rue de la République, 73000 CHAMBERY
- Hôtel BRIT HOTEL, 1860 avenue des Landiers, 73000 CHAMBERY
- **Château des Comtes de Challes – 247 montée du Château – 73190 CHALLES LES EAUX**

**Article 2** – Le reste de l'arrêté est sans changement.

**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie.

**Article 4** – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le **12 JUIN 2020**

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur

Rémy MENASSI

